

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de REQUISTA**

**Séance Ordinaire du 24 août 2023**

Date de la Convocation : 11 août 2023

Date de l'affichage : 11 août 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre du mois d'août à vingt et heure trente, le Conseil Municipal de Réquista, dûment convoqué, s'est réuni en la salle de la Mairie de Réquista, lieu ordinaire de ses assemblées, sous la présidence de Monsieur **Michel CAUSSE**, Maire.

Conformément aux dispositions de l'article 2121 - 15 du code des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Madame Fabienne VERGNES ayant obtenu la majorité des suffrages a été retenue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Présents** : Annette **CLUZEL** ; Elian **BOUZAT** ; Claude **BAUMES** ; Jacky **LACAN** ; Martine **ALBUCHER** ; Michel **LAURENS** ; Philippe **ANTOINE** ; Vincent **NICOULEAU** ; Pierre **GRIMAL** ; Jean-Michel **RECOULES** ; Josette **VAYSSE**. Fabienne **VERGNES** ;

**Procurations** : Sophie **MOULY** à Annette **CLUZEL** ; Claudine **GRIMAL** à Elian **BOUZAT** ; Angélique **MASSOL** à Martine **ALBUCHER** ; Geneviève **ABRANTES** à Michel **CAUSSE** ; Aude **JALADE** à Jacky **LACAN**.

**Absents et excusés** : /

**OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LA TRANSMISSION ET LA VALORISATION DE L'OCCITAN EN AVEYRON (ADOC 12).**

**Monsieur le Maire** informe le Conseil que la convention signée avec ADOC 12 est arrivée à échéance cette fin d'année scolaire.

Il rappelle que la Commune de Réquista s'est engagée en 2017 à soutenir le programme d'interventions hebdomadaires en occitan proposé par l'association ADOC 12 dans les écoles de la commune, en accord avec les équipes enseignantes.

L'objectif est l'apprentissage de la langue et de la culture occitane avec des méthodes adaptées à l'âge des élèves. L'intervenant mène ses activités en immersion linguistique. Les enfants entendent l'occitan comme langue de culture, mais aussi comme une langue d'aujourd'hui, de créativité et d'ouverture vers les langues voisines. Les maîtres resteront présents, participeront aux activités, en valoriseront le contenu et dans la mesure du possible le réinvestiront au cours de la semaine.

Cette action s'inscrit dans le programme de référence du Rectorat de Toulouse pour le développement de l'enseignement de la langue et de la culture occitane (juin 2009). L'initiation faisant l'objet de la présente convention est une des quatre modalités d'enseignement définie dans ce programme académique.

En conséquence il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention ci-jointe avec l'association « ADOC 12 » qui a pour mission d'initier les élèves de l'école La Lande à la culture et la langue occitane.

**Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,**

**DECIDE : à l'unanimité**

- d'autoriser Monsieur Michel CAUSSE, Maire de la Commune de REQUISTA, à signer la convention 2023/2026 avec l'association « ADOC 12 » dont la mission est la transmission et la valorisation de l'Occitan en Aveyron.

ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,  
Fabienne VERGNES



Le Maire,  
Michel CAUSSE

